

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

GROSSES REPARATIONS
SCOLAIRES. Programme 1985
Demande de subventions.

84 121
DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 25
Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

X (2)
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

10.001.1984

APPLICATION DU DECRET
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le huit octobre à 17 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjoints.
Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCKERON,
GAUDIN
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER
REVOLAT " M. MARCONI
PAPEAU " M. BIROLLEAU
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MMx excusés : MM. BARBAT, BERNARD
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur :

La Ville de ROYAN, soucieuse de sauvegarder les locaux
scolaires et de les maintenir en parfait état d'utilisation,
envisage de réaliser un très important programme de travaux dans les
écoles du premier degré.

Ces travaux comportent notamment des interventions en matière
de sécurité, de sauvegarde du patrimoine, d'aménagement de cours
d'écoles, la construction de plateformes destinées à l'initiation
aux activités sportives, la reconstruction de salles de classes, la
réfection de peintures intérieures ou extérieures.

Le montant de ces travaux est estimé à CINQ MILLIONS QUARANTE
MILLE FRANCS (5.040.000 Frs).

Le Conseil Général, dans le cadre des aides qu'il apporte aux
Collectivités Locales, favorise des opérations comme celles ci-dessus
désignées.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'opportunité des opérations figurées sur
la liste des travaux susceptibles d'être programmés dès 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le projet de travaux dressé par les Services Techniques Municipaux, estimé prévisionnellement et globalement à 5.040.000 Frs.

Considérant la nécessité et l'urgence d'exécuter des travaux de grosses réparations aux bâtiments scolaires.

DECIDE :

- de demander au Conseil Général l'inscription, au titre du programme 1985 de grosses réparations scolaires des travaux dont la liste est annexée à la présente délibération.
- de solliciter de l'Assemblée Départementale les subventions les plus élevées possibles correspondant à ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



Sauzet

18.007.1984
APPLICATION DU N° 82217
du 2-3-1982

NOTE DE PRESENTATION

Le dossier ci-après présenté comprend un certain nombre d'opérations susceptibles d'être réalisées dans le cadre du Programme 1985 des Grosses Réparations aux locaux scolaires du 1er degré.

Il comporte notamment, la reconstruction de quatre classes à l'Ecole Primaire de MAINE-GEOFFROY, destinées à remplacer un ensemble préfabriqué dont la vétusté ne permet plus de réparations. Les conditions de travail sont donc devenues difficiles.

Outre, ce problème de construction, un effort important est entrepris depuis quelques années dans le domaine des mises en Conformité des installations électriques et de la réalisation de travaux de sécurité, conformément aux visites effectuées par la Commission Municipale spécialisée.

Des travaux d'Economie d'Energie sont envisagés également dans le but d'améliorer les conditions de travail et de diminuer les consommations de combustible.

Soucieux de conserver le patrimoine en parfait état, le Conseil Municipal a décidé de faire exécuter des travaux de remaniements de toitures, travaux nécessaires avant toute amélioration des conditions de travail des instituteurs et d'accueil des élèves.

Afin de permettre une évolution tant récréative que sportive dans les cours d'écoles, il est devenu nécessaire et urgent d'offrir aux élèves des cours dont les revêtements peuvent leur assurer un maximum de sécurité.

A la suite des travaux de mise en conformité des installations électriques et de sécurité, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de rebouchage et de ragréage des cloisons, entraînant obligatoirement la remise en état des peintures intérieures. C'est le cas notamment des Groupes Scolaires Louis BOUCHET, Jules FERRY, MAINE-GEOFFROY et PELLETAN.

L'aspect des salles de classes est important pour les élèves et les instituteurs car ils s'y trouvent pendant plusieurs heures chaque jour.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

1001 X 10 001 0011 01 02
18.06.1984
APPLICATION LOI N° 80 2293
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "JULES FERRY"

TRAVAUX PRESCRITS PAR LA COMMISSION COMMUNALE
DE SECURITE

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique



C. BELLET.

MATERNELLE :

Cuisine :

- isoler la chaudière de chauffage central par des murs C.F. de degré 1 h.
- la porte de communication devra être P.F. de degré ½ heure.
- le local sera ventilé par une amenée d'air neuf en partie basse et pour une sortie d'air en partie haute donnant directement sur l'extérieur.
- disposer à l'extérieur, sous verre dormant, la vanne police d'arrêt de combustibles. Signaler celle-ci par une plaque d'identification indélébile et préciser le sens de fermeture.
- mettre à disposition, au voisinage immédiat de la porte, un extincteur à poudre polyvalente de 6 kgs accompagné d'un panneau précisant "ne pas utiliser sur flamme gaz".
- installer un robinet de barrage gaz, type 1/4 de tour ou à poussoir, sous verre dormant, à l'extérieur du local. Signaler sa présence par une plaque d'identification indélébile indiquant le sens de fermeture.
- fermer la baie donnant sur le dégagement par une porte C.F. de degré ½ heure la munir d'un ferme porte.

l'ensemble..... 33.500,00

Premier Etage :

- créer, entre l'école maternelle et l'école primaire, dans le prolongement des dégagements principaux, une intercommunication, afin de supprimer les culs de sac existants.
- isoler les classes du dégagement principal, par des cloisons C.F. de degré 1 heure.

l'ensemble..... 71.030,00 F.

PRIMAIRE :

Cuisine :

- réaliser une hotte en matériaux incombustibles , autre que le verre.
- désobstruer l'orifice de ventilation basse d'amenée d'air neuf.
- signaler par une plaque d'identification indélébile, l'organe de coupure gaz situé à l'extérieur. Préciser le sens de fermeture
- fermer les baies de communication existantes avec le réfectoire, des portes ou rideaux C.F. de degré ½ heure. Munir chaque porte d'un ferme porte.
- asservir la vanne d'ouverture gaz à la mise en service de l'extracteur des buées et gaz de combustion.

l'ensemble..... 50.000,000 F.

Salle de restauration :

- faire ouvrir les portes donnant sur l'extérieur dans le sens de la sortie
- aménager devant celle-ci un palier de 1 mètre..... 8.500,00 F.

Chaufferie gaz :

- disposer à l'extérieur, sous verre dormant, la vanne de police d'arrêt de combustible. Signaler celle-ci par une plaque d'identification indélébile précisant le sens de fermeture.

- réaliser une gaine pompier et munir l'orifice extérieur d'un demi-raccord conforme à la norme NFS 61707. Ce dernier doit être fermé à l'aide d'un dispositif démontable sans outillage et signalé par une plaque portant la mention "gaine pompier chaufferie".

soit..... 1.500,00

1er étage :

- créer, entre l'école primaire et l'école maternelle, dans le prolongement des dégagements principaux, une inter-communication, afin de supprimer les culs de sac existants (P.M. cf : maternelle)

- renforcer les moyens de secours existants par un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres.

- isoler les classes du dégagement principal par des cloisons C.F. de degré 1 heure (P.M. cf maternelle)

soit..... 700,00

Salle d'éducation physique :

- mettre en place les becs de cane sur chaque porte de sortie.

- installer un bloc autonome d'éclairage de sécurité du type N.P. portant la mention "SORTIE" en lettres blanches sur fond vert au-dessus de la porte de sortie donnant accès au préau.....

700,00

Salle de rééducation :

- renforcer les moyens de secours existants, par un extincteur à poudre polyvalente de 6 kgs.

soit..... 700,00

Prescriptions Générales :

- faire vérifier les installations gaz et électriques par un organisme agréé et réaliser les travaux éventuellement prescrits.

- présenter à la C.L.S. les procès-verbaux de classement de réaction au feu des rideaux utilisés dans l'établissement. Ceux-ci doivent être M.O. ou M.2. au plus. Dans le cas contraire, les remplacer ou les rendre tels.

- afficher des consignes précises indiquant la conduite à tenir en cas de sinistre ou en cas d'audition du signal sonore de l'alarme.

soit..... 2.000,00

TOTAL H.T..... 168.630,00

T.V.A. 18,60%..... 31.365,18

TOTAL T.T.C..... 199.995,18

arrondi à 200.000,00

=====

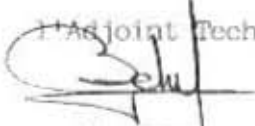
DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

18.06.1984
APPLICATION LOI N° 83-213
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE LOUIS BOUCHET

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ
DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
(2ème tranche)

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

Adjoint Technique,

C. BELLET.

- Sous-sol :

Local compresseur :

Reprendre Ligne PL pour terre

Changer câble d'alimentation compresseur pour terre

Mettre discontacteur sur compresseur

Caves :

PL en SA à reprendre car ligne sans terre pour chacune soit au total 8 caves :

Couloir :

PL à reprendre cause terre

B.A à mettre y compris ligne 4 x 1,5 l'ensemble..... 3.650,00

- Cuisine :

Suppression des 8 globes existants

A-replacer par-8 Luminaires Park 165 "Choc" avec tubes

Ligne Lumière correspondante à refaire cause terre.

2 Inter à changer par Plexo (étanche

Inter C.F. à changer (idem)

Ligne Lumière hotte à reprendre à cause terre

Discontacteur :

- à changer ou à placer, soit pour
éplucheuse, trancheur, tranche-pain,
moteur lave-vaisselle.

PC + T existantes :

- à changer par PC étanche (5)

Refaire lignes PC existantes car sans terre

Reprendre ligne alimentation éplucheuse

Refaire ligne pour lave-vaisselle

Liaison au thermostat, à la résistance au
L.V à reprendre

Liaison au moteur au l.V à reprendre

Refixer plaque au trancheur

Mettre PAC 20 pour protection chauffage au LV

Mettre PAC 20 pour protection chauffage au bac
à eau

Refaire câble souple de raccordement des appareils
(5 m) y compris fiche mâle soit pour 3

Bloc autonomes :

- Installation de 2 B.A.
- Passage de la ligne 4 x 1,5 (40 m)

l'ensemble.....

19.370,00

=====

- Rez-de-chaussée :

Dégagement Réfectoire-Cuisine :

- Ligne Lumière à reprendre
- Hublot avec grille à mettre
- B.A à placer y compris ligne 4 x 1,5

Réfectoire :

- Refaire ligne lumière car sans terre (65 m)
- Refaire ligne PC car sans terre (35 m)
- B.A à placer et ligne 4 x 1,5 correspondante

Vestiaires :

- Refaire ligne Lumière (terre)
- B.A à changer et ligne 4 x 1,5 à installer

l'ensemble..... 8.250,00

- Logement :

- Interconnexion entre terre général logement et terre congelateur à faire
- Ligne réfrigérateur à reprendre (terre)

- Primaire :

Mise à la terre

- pour 6 appareils (magnéto, électrophone, proj.)

R-de-ch.

- Lavabo : refaire ligne lumière terre

- Salle détente :

Refaire ligne lumière (terre)

Reprendre ligne PC (terre)

PC existante à remplacer par PC avec T

BA à placer (3) aux portes extérieurs et lignes correspondantes

- Classe :

Refaire ligne lumière (terre)
PC à 1,40 m.
B.A à placer avec ligne 4 x 1,5

- Supplément classe côté garçons

Refaire ligne PC (terre)

- Hall et couloir :

Reprendre ligne lumière (terre)
Reprendre ligne PC (terre)
BA à installer (6) et ligne correspondante
4 x 1,5 à poser

l'ensemble..... 20.507,00

- Bureaux :

Directeur : Ligne Lumière (Terre)
Ligne PC (Terre)

Directrice :
Ligne Lumière (Terre)
Ligne PC (Terre)

Salle des Maitres : idem Directrice

Salle Maitresses : idem Directrice

l'ensemble..... 4.750,00

- Réfectoire :

- Refaire câble branchement appareils pour machine à coudre
- Refaire ligne lumière (terre)
- Refaire ligne PC (terre)
- Changer 3 PO existantes par 3 PO avec T à éclips et pose à 1,40 m.
- Pose d'une B.A. et ligne 4 x 1,5 correspondante

Terre appareils :

- Câble branchement pour 2 électrophone y compris fiches

Salles :

- Propreté : Ligne Lumière (Terre)

Repos : Ligne Lumière (terre)
Ligne PC (terre)
PO à remplacer par PO + T à éclips
PC à remonter à 1,40 m.
BA (1) à poser avec ligne 4 x 1,5

Séjour : Ligne lumière (terre)
Ligne PO (terre)
PO à remplacer par PO + T à éclips
PC à remonter à 1,40 m.
BA (3) et ligne 4 x 1,5

l'ensemble..... 19.467,47 F.
=====

- Classes :

Ligne Lumière (Terre) :
Ligne PC (Terre)
PC à éclips (2)
PO à remonter à 1,40 m
BA (1) et ligne

- Bouloir :

Ligne Lumière (Terre)
Ligne PO (Terre)
PC à éclips
PC à remonter à 1,40 m.
BA (1) et ligne

- Bureaux :

Entrée dégagement :

Ligne Lumière (terre)
BA (2) et ligne

Directrice :

Ligne Lumière (Terre)
Ligne PO (Terre)

Salle des Maitresses :

Ligne Lumière (terre)
Ligne PC (terre)

: classe II (1 PO supplémentaire)
Ligne
PO éclips
PO à remonter à 1,40 m.

Eclairage :

Afin de répondre à la norme qui veut que les appareils d'éclairage soient au plus M 2 pour les risques d'incendie, il serait préférable de changer tous les spots suspendus avec vasque plastique par des appareils agréés "Education Nationale" de type Mazda Joker 240 GL avec tubes.

Soit 95 appareils complets..... 44.300,00

Ambiance :

Vu la superficie de la Salle de Séjour en Maternelle (150 m²) et vu le nombre d'enfants (+ 100), il serait recommander d'installer un éclairage d'ambiance dans ce local,

Soit 3 Blocs SAFT et ligne 4 x 1,5
... 4.066,00

TOTAL OPTION ... 48.366,00

TOTAL GENERAL H.T..... 159.669,47

T.V.A. 18,60%..... 29.698,52

TOTAL T.T.C..... 189.368,00

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

MAIRIE DE ROYAN
10000 ROYAN, 11

10.00.1984

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

DÉPARTEMENT

de la

CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER

VILLE DE ROYAN

GROUPE SCOLAIRE LOUIS BOUCHET

TRAVAUX DE SECURITE PRESCRITS PAR LA COMMISSION
LOCALE DE SECURITE

Prescriptions générales intéressant les deux groupes

- enclôsser les escaliers (R + 2 - utilisation des locaux en périodes extra-scolaires en colonies de vacances)

l'ensemble..... 116.940,13 F.

Maternelle

- mettre en bon état de fonctionnement la commande d'alarme placée dans le couloir de distribution... 1.000,00 F.

Cuisine commune aux trois groupes

- dégager sur toute sa surface, l'orifice de ventilation basse

- contrôler s'il existe un asservissement par électrovanne à la mise en service du fourreau entre l'ouverture du gaz et l'aspirateur de vapeurs et fumées de la hotte, éventuellement, réaliser son installation

l'ensemble..... 6.000,00 F.

Chaufferie

- rendre ce local conforme à la réglementation en vigueur (isolement porte CF ½ Heure - plafond CF 2 heures - obstruction de trous mettant en communication des locaux différents

l'ensemble..... 6.500,00 F.

Réserve Sous-Sol

- déplacer le groupe réfrigérant et l'installer à proximité d'un orifice en communication directe avec l'extérieur, y compris toutes sujétions..... 5.000,00 F.

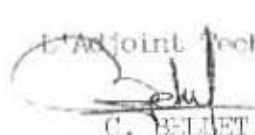
TOTAL H.T..... 135.440,13 F.

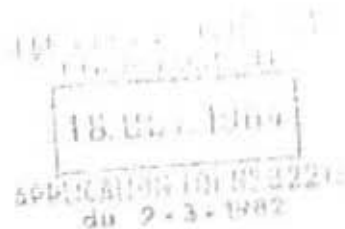
T.V.A. 18,60%..... 25.191,86 F.

TOTAL T.T.C..... 160.631,99 F.

arrondi à 160.632,00 F.

L'Adjoint Technique


C. BELLET.



GROUPE SCOLAIRE PELLETAN

TRAVAUX DE SECURITE PRESCRITS PAR LA COMMISSION
COMMUNALE DE SECURITE

Cuisine :

- réaliser une hotte en matériaux incombustibles autre que le verre
 - créer une ventilation basse d'aménée d'air neuf
 - signaler par une plaque d'identification indélébile l'organe de coupure gaz du fourneau et préciser le sens de fermeture
 - Asservir la vanne d'ouverture gaz à la mise en service de l'extracteur des buées et gaz de combustion.
 - Installer un robinet de barrage gaz, type 1/4 de tour ou à poussoir, sous verre dormant, à l'extérieur du local. Signaler sa présence par une plaque d'identification indélébile indiquant le sens de fermeture.
 - Isoler la cuisine du réfectoire par des murs et cloisons CF de degré 1 heure. Les baies de communications devront être munies de portes ou rideaux CF de degré 1/2 heure à fermeture automatique
- l'ensemble..... 55.397,13

1er étage :

- recouper la circulation principale à sa moitié par une cloison et des portes PF de degré 1/2 heure.
- aménager dans la classe N.12 une deuxième issue donnant sur le dégagement principal.
- enclôisonner les escaliers, conformément à l'article CC 22, dans le cas où les classes seraient utilisées en dortoir pendant la période extra-scolaire.
- Isoler les classes du dégagement principal par des cloisons CF de degré 1 heure.

l'ensemble..... 39.881,96

Chaufferie :

- réaliser les travaux nécessaires à la remise en état du conduit d'évacuation des gaz brûlés.

l'ensemble..... 13.069,14

à reporter.....108.348,23

REPORT..... 108.348,25

Prescriptions générales :

- afficher des consignes précises indiquant la conduite
à tenir en cas de sinistre ou en cas d'audition du signal
sonore de l'alarme

l'ensemble..... 6.070,83

TOTAL H.T..... 114.419,06

T.V.A..... 21.281,95

TOTAL T.T.C..... 135.701,01

arrondi à..... 135.700,00

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique,



C. BELLET.

MAIRIE DE ROYAN
ROCHEFORT, 11
18. OCT. 1984
APPLICATION LOI N° 72218
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "PELLETAN"

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
(2eme tranche)

ETAGE :

Pour 1 classe :

4 plafonniers fluo lumetal 2 f. 40W	
2 S.A., passage sous plafond	
2 P.C. 220 16A + T,	
lignes d'alimentation générale et tableau	
de distribution et protection	
démontage ancienne installation	
raccords de plâtre	
éclairage de sécurité.....	5.638,28
soit pour 8 classes.....	45.106,24
Eclairage de sécurité général.....	5.859,97
Alarme incendie, bloc autonome commandé par	
2 boitiers bris de glace.....	3.252,95
TOTAL H.T.....	54.219,16
T.V.A. 18,60%....	10.084,76
TOTAL T.T.C.....	64.303,92
arrondi à.....	64.300,00

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984
L'Adjoint Technique,


C. BELLET.

18.00.1984
APPLICATION DU N° 12216
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE MAINE-GEOTROY

TRAVAUX PRESCRITS PAR LA COMMISSION COMMUNALE
DE SECURITE

MATERNELLE

- réparation de soudure sur bombonne gaz
- revêtement coupe-feu sur plafond chaufferie
- installation porte coupe feu ½ heure.

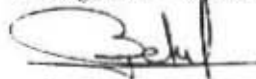
PRIMAIRE

- hotte à doter d'un matériaux différent que le verre
- ventilations hautes et basses dans local débarras
- chaufferie mise en conformité du local

L'ensemble H.T.....	31.200,00
T.V.A. 18,60%.....	5.803,20
TOTAL T.T.C.....	37.003,20
arrondi à..	<u>37.000,00</u>

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique



C. BELLET.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

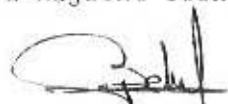
197 2 197 0 - 197003 100
ROYAN, LE 16 OCT 1984
16 OCT 1984
APPLICATION LOI N° 1273
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "MAINE-GEOFFROY"

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
(2e tranche)

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique,


C. BELLET.

EX-LOGEMENT :

- Isolement : bon

- Tableau et disjoncteur :

Disjoncteur : bon

Tableau existant à démonter :

Nouveau tableau comprenant :

2 CC 10 A Lumière
2 CC 16 A PC
1 CC 20 A Brûleur
1 CC 20 A Pompe
2 CO 20 A PO
8 CO Neutre
et accessoires

- Terre générale :

Mettre barette de coupure sur terre Préau
Faire ligne vers ex-logement

- Mise en conformité R-de-Ch. :

Démontage existant non conforme :
Ligne PC à refaire avec terre (50 m.)
5 PC + T à mettre (encastrées)
6 PC + T à éclips à mettre (encastrées)
Ligne PL à refaire avec terre (100 m)
12 Inter à mettre (encastrés)
4 appliques à mettre
3 Plafonniers (hublots décoratifs) à mettre
1 Hublot C1 II salle de bain à mettre

1 Hublot opale à mettre
1 linolite cl II salle d'eau à mettre
Poser 2 B. A NN (60 lm)
Ligne B.A. en 4 x 1,5 depuis tableau
Ligne 2 x 1,5 Télécommande depuis classes
adjacentes.

- Mise en conformité sous-sol :

Remplacer boîte fusible existante par
petit tableau avec 2 cc 10 A + 2 CC N

Mettre verrine sur hublot

Remplacer 1 PAC 20 par 1 ensemble sectionneur,
discontacteur en coffret pour pompe.

Refaire ligne avec terre pour pompe

Refaire ligne idem pour brûleur

Vérifier terre pour hublots

BUREAUX et TABLEAU GENERAL :

- Isolement : à revoir : trop faible.

- Tableau et disjoncteur :

Disjoncteur 4 x 40 A existant à remplacer
par Disjoncteur 4 x 60 A - différentiel 1 A
désensibilité, retardé 0 - 200 m 5
(semble trop faible pour l'ensemble de l'école)

Mettre tableau général type G m 9 - 3 l2
avec 1 cc 10 A Ecl. Bureau
1 Co 16 A PC. Bureau
1 disj. 4 x 15 A - 300 m A départ bureaux
1 Co 10 A boîtier télécommande
3 C o Neutre
1 disj. 4 x 40 A vers ancienne école
1 disj. 4 x 40 A vers cuisine maternelle
1 disj. 4 x 20 A vers préfabriqués
et accessoires

Boîtier de télécommande à mettre avec ligne
d'alimentation et retour télécommande

- Terre :

A créer : barette + piquet et câblette

- Mise en conformité :

Démontage existant non conforme
3 PL en 3 S A à refaire
2 PC à refaire (PC + T)
1 B.A 60 NN à mettre
Ligne 4 x 1,5 pour B.A

- Départs extérieurs :

Ligne RO 2 V 4 x 2 5 cuivre vers ancienne école
(30 m)
Ligne RO 2 V 4 x 2 5 cuivre vers cuisine Mater-
nelle (30 m)

L'ensemble..... 16.070,00
=====

ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE :

- Classes près de l'ex-logement (x 2)

Revoir tableau (C/C non conforme) 195,00 x 2 =

Installation refaite à l'intérieur : bon

Ligne d'alimentation depuis tableau bibliothèque
à ramener en RO 2 V 5 x 4 cuivre (55 m)

Pose de 2 B.A 60 NN
avec ligne 4 x 1,5 depuis tableau

Ligne télécommande à ramener depuis tableau
bibliothèque en < x 1,5 cuivre (70 m)

- PREAU et W-C.:

Préau 1 :

Démontage existant N.Conforme

Ligne PL à refaire avec terre (35 m)

4 hublots IP xx 7 à poser

1 inter à changer

W-C. :

Ligne Pl à refaire avec terre (25 m)

6 Hublots IP xx 7 à poser

5 Inter à changer

C. E :

Ligne RO 2 V 5 x 4 cuivre à mettre

Préau 2 :

Ligne PL à refaire avec terre (15 m)

1 Hublot à mettre

1 Inter à changer

Communs :

Ces lignes aboutissent dans 1 boîte
étanche à mettre(en remplacement existant)
et alimentée par :

1 cable RO 2 V 5 x 4 cuivre C C - E(20 m)
et 1 cable R O 2 V 5 x 1,5 cuivre Lumière
(20 m)

Goulotte encastrée dans mur de descente
près escalier grenier

- Labo - Photo :

Démontage tableau existant non conforme

Boîte à fusibles à reprendre et à remplacer
par tableau avec

1 inter 4 x 20 A

~~2 CC 10 A~~

2 CC 16 A

4 CC Neutre

Ligne RO 2 V 5 x 4 cuivre depuis tableau
bibliothèque (18 m)

Prolongateur avec terre pour agrandisseur

- Nouvelles classes et dégagement :

Paite aux normes mais revoir tableau avec
c/C à bascule (x 2) 115,50 x 2 =

Ligne RO 2 V 5 x 4 cuivre depuis tableau
bibliothèque (40 m)

Mettre 3 B.A 60 NN

Ligne B.A depuis tableaux en 4 x 1,5

Ligne de télécommande en 2 x 1,5 cuivre depuis
tableau bibliothèque (40 m)

- Classe du Directeur et Bibliothèque :

Bibliothèque : refaite, bonne dans l'ensemble
mais reprendre tableau depuis nouvelle

arrivée 4 x 25 cuivre (voir bureaux)

soit : 1 tableau G m 9 3 R comprenant

1 inter général 4 x 100 A

1 disj. Préau 4 x 10 A (lumière)

1 disj. Labo-Photo 4 x 20 A - 300 m A

1 disj. nouvel les classes 4 x 20 A - 300 m A

1 disj. Préau 4 x 20 A (C.E)

1 disj. anciennes classes 4 x 20 A - 300 m A

1 disj. lumière 4 x 15 A - 300 m A

1 disj. PC et force 4 x 32 A - 300 m A

1 disj. Lumière bibliothèque et grenier 2 x 10 A

1 disj. PC bibliothèque 2 x 15 A

et accessoires

Démontage ancien tableau

Terre en câblote 29 cuivre à ramener depuis
barette préau

Ligne de télécommande en 2 x 1,5 cuivre à
ramener depuis tableau général bureaux

1 B. A NN à mettre

Ligne 4 x 1,5 cuivre à poser

- Dégagement :

2 PL en V. et V. à refaire

Démontage existant non conforme

Mettre 2 luminaires à grille 1 x 20 W.

.../...

1 B.A NN à mettre
Ligne 4 x 1,5 à passer

- Classe Directeur :

Revoir C/C du tableau
2 B.A à mettre
Ligne 4 x 1,5 à poser
Ligne télécommande depuis tableau bibliothèque

L'ensemble..... 38.883,00 F.

=====

PREFABRIQUES :

- Communs :

Ligne 5 x 6 cuivre d'alimentation à amener depuis tableau général

Ligne télécommande en BO 2 V 2 x 1,5 cuivre à amener depuis tableau général

EQUIPEMENT DES 4 CLASSES :

Pour chacune :

- tableau à reprendre soit tableau fermant à clef

Disjoncteur 2XI5 A - 300mA (remplaçant le IO/30 existant)

1 C/C IO A

1 C/C I6 A

1 C/C neutre

et accessoires

L'ensemble

2 PL en SA à reprendre (droit)

2 PL en SA à reprendre (gauche)

1 PL en SA à reprendre (tableau)

1 PL en SA à reprendre (extérieur)

1 PL en Vet V à reprendre (dégagement)

1 hublot à remplacer par 1 luminaire à grille ainsi que les 4 fluos classe

2 PC à remplacer par 2 PC+T

1 hublot à changer (étanche)

Ligne PC à refaire

2 B.A 60 MN à mettre

Ligne 4 X I,5

L'ensemble..... 43.280,00 F.

=====

BATIMENT EDUCATION PHYSIQUE

Tout semble bon sauf terre trop élevée, à refaire avec piquet et barette

Autre : en général

- LEP des canalisations à faire : forfait
- Interconnexion entre différentes terre des :
Bureaux, bâtiment cuisine-maternelle, bâtiment primaire, bâtiment ex logement, préfabriqués.
- Eclairage extérieur maternelle à reprendre : ligne BP (5) et hublots étanches (6)

L'ensemble..... 6.300,00

Soit TOTAL H.T.....	120.573,00 F.
T.V.A. 18,60%.....	22.426,58 F.
TOTAL T.T.C.....	<u>142.999,58 F.</u>
arrondi à.....	<u>143.000,00 F.</u>

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

100-103-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

GROUPE SCOLAIRE "LA CLAIRIERE"

TRAVAUX PRESCRITS PAR LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

ROYAN, le 11 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique



C. BELLET.

MATERNELLE

Salle de propreté :

- remplacer le chauffe-eau existant par un chauffe-eau électrique.
 - entreposer la machine à laver dans un local non accessible aux enfants
- soit..... 2.500,00

Cuisine :

- asservir la vanne d'ouverture gaz à la mise en oeuvre de l'extracteur des buées et gaz de combustion.
 - isoler la cuisine du réfectoire par des murs et cloisons CF de degré 1 heure. Les baies de communication existantes devront être munies de portes ou rideaux CF de degré ½ heure, à fermeture automatique.
- l'ensemble..... 30.000,00

Chaufferie sous-sol :

- réaliser une gaine pompiers et munir l'orifice extérieur d'un demi-raccord conforme à la norme NFS 61707. Ce dernier doit être fermé à l'aide d'un dispositif démontable sans outillage et signalé par une plaque portant la mention "Gaine pompiers chaufferie".
- soit..... 1.000,00

Réserves -caves :

- renforcer les moyens de secours existants, par un extincteur à poudre polyvalente de 6 kgs.
- soit..... 700,00

Bâtiments préfabriqués (4) :

- mettre un bloc autonome d'éclairage de sécurité du type N.P. portant la mention "SORTIE" en lettres blanches sur fond vert, au dessus de chaque sortie.
- soit..... 3.200,00

Prescriptions Générales :

- faire vérifier les installations gaz et électriques, par un organisme agréé, et réaliser les travaux éventuellement prescrits.
 - présenter à la C.L.S. les procès-verbaux de classement de réaction au feu des rideaux utilisés dans l'établissement. Ceux-ci doivent être M.O. ou M.2. au plus. Dans le cas contraire, les remplacer ou les rendre tels.
 - afficher des consignes précises indiquant la conduite à tenir en cas de sinistre ou en cas d'audition du signal sonore de l'alarme.
- soit..... 2.000,00

PRIMAIRE

Dégagement principal rez-de-chaussée :

- mettre à disposition, l'extincteur C.O.2 de 3 kgs
au voisinage du tableau électrique.
soit..... 700,00

Salle des Maîtres (labo-photo)

- ventiler ce local par une amenée d'air neuf en partie
basse et une évacuation en partie haute
soit..... 500,00

Cuisine :

- asservir la vanne d'ouverture gaz à la mise en service de
l'extracteur des buées et gaz de combustion
- installer un robinet de barrage gaz, type 1/4 de tour ou
à pousoir, sous verre-dormant, à l'extérieur du local.
Signaler sa présence par une plaque d'identification
indélébile indiquant le sens de fermeture.
- renseigner par une plaque d'identification indélébile,
l'organe de coupure gaz du fourneau, et préciser le sens
de fermeture.
- isoler la cuisine du réfectoire, par des murs et cloisons
C.F. de degré 1 heure. Les baies de communication devront
être munies de portes ou rideaux CF de degré ½ heure
à fermeture automatique.
soit..... 24.000,00

Salle de restauration :

- retirer de ce local, le groupe réfrigérant. l'entreposer
dans un endroit bien ventilé, sans communication directe
avec les locaux accessibles au public.
- installer un éclairage d'ambiance et de circulation..... 7.000,00

Sous-sol chaufferie :

- refaire l'isolement, murs, planchers haut CF de degré 2H.
- réaliser une gaine pompiers et munir l'orifice extérieur
d'un demi-raccord conforme à la norme NFS 61707. Ce dernier
doit être fermé à l'aide d'un dispositif démontable sans
outillage et signalé par une plaque portant la mention
"Gaine pompiers chaufferie"
soit..... 5.500,00

Escalier du sous-sol donnant accès au rez-de-chaussée :

- parfaire l'isolement de cet escalier afin d'éviter une
communication avec l'escalier donnant accès au premier
étage.
- remplacer la porte donnant accès au rez-de-chaussée par une
porte CF de degré ½ heure, munie d'un ferme porte.
soit..... 3.000,00

Classe d'adaptation :

- installer un bloc autonome d'éclairage de sécurité, de
type NP, portant la mention "SORTIE" en lettres blanches
sur fond vert, au dessus de la porte de sortie
soit..... 800,00

Classe C.M. 2 :

- laisser libre d'accès la porte d'intercommunication entre les deux classes
- installer un bloc autonome d'éclairage de sécurité, de type NF, portant la mention "SORTIE" en lettres blanches sur fond vert, au-dessus de la porte de sortie.

soit..... 2.000

1er étage :

- encloisonner les escaliers, conformément à l'article CO 22.

- isoler les classes du dégagement principal, par des

- cloisons CF de degré 1 heure

- murir les escaliers d'une deuxième main-courante

- recouper la circulation principale à sa moitié par une cloison

- et des portes PF de degré ½ heure. Asservir la fermeture

- de celles-ci à l'alarme

soit..... 166.100

Classes d'anglais :

- réaliser une intercommunication entre ces deux classes

soit..... 2.000,00

Prescriptions générales :

- faire vérifier les installations gaz et électriques par

- un organisme agréé et réaliser les travaux éventuellement

- prescrits.

- présenter à la C.I.S. les procès-verbaux de classement de

- réaction au feu des rideaux utilisés dans l'établissement.

- Ceux-ci doivent être M.O. ou M.Z. au plus. Dans le cas

- contraire, les remplacer ou les rendre tels.

- afficher des consignes précises indiquant la conduite à

- tenir en cas de sinistre ou en cas d'audition du signal

- sonore de l'alarme.

soit..... 2.000,00

TOTAL H.T..... 252.950,00

T.V.A. 18,60%..... 47.048,70

TOTAL T.T.C..... 299.998,70

arrondi à..... 300.000,00

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

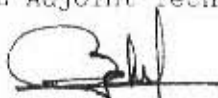
18.00.1984
MAY 1984
40 2-3-1984

GROUPE SCOLAIRE "L'YEUSE"

TRAVAUX PRESCRITS PAR LA COMMISSION COMMUNALE
DE SECURITE

ROYAN, le 9 OCTOBRE 1984

L'Adjoint Technique,



C. BELLET.

Salle de restauration

- Installer un éclairage d'ambiance et de circulation
- l'ensemble..... 19.888,00

Cuisine

- munir d'une ferme porte, la porte de communication avec la salle de restauration
 - asservir la vanne d'ouverture gaz à la mise en service de l'extracteur des buées et gaz de combustion
 - installer un robinet de barrage, type 1/4 de tour ou à poussoir sous verre dormant, à l'extérieur du local. Signaler sa présence par une plaque d'identification indélébile indiquant le sens de fermeture.
- l'ensemble..... 7.030,00

Couloir de circulation

- renforcer les moyens de secours existants, par un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres.
- l'ensemble..... 700,00

Chaufferie

- parfaire l'isolement en plafond avec le local contigu, par des matériaux M-0 CF de degré 2 heures
 - disposer à l'extérieur, sous verre dormant, la vanne police d'arrêt de combustible. Signaler celle-ci, par une plaque d'identification indélébile précisant le sens de fermeture.
- l'ensemble..... 3.500,00

Prescriptions générales

- faire vérifier les installations gaz et électriques par un organisme agréé et réaliser les travaux éventuellement prescrits.
 - présenter à l'a C.L.S. les procès-verbaux de classement et réaction au feu des rideaux utilisés dans l'établissement. Ceux-ci doivent être M-0 ou M.2. au plus. Dans le cas contraire, les remplacer ou les rendre tels.
 - afficher des consignes précises indiquant la conduite à tenir en cas de sinistre ou en cas d'audition du signal sonore de l'alarme.
- l'ensemble..... 2.608,00

TOTAL H.T.....	33.726,00
T.V.A.....	6.273,04
TOTAL T.T.C.....	39.999,04
arrondi à.....	40.000,00

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

16.001 1984
APPLICATION 191 N° 8 221
du 2-3-1982

84 121 B

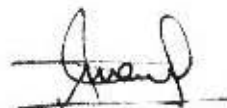
GROUPE SCOLAIRE "PELLETAN"

ECONOMIES D'ENERGIE

ABAISSEMENT DU PLAFOND DU REFECTOIRE

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Technique,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Dépose des luminaires existants,
- Pose d'un plafond suspendu dans la Salle du Réfectoire,
- Repose des luminaires.

PRIX Valeur Octobre 1984 40.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de **ROCHEFORT-SUR-MER**
VILLE DE ROYAN

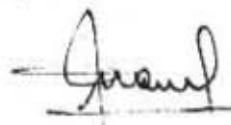
18.10.1984
M. 2-3-1984

GROUPE SCOLAIRE "MAINE-GEOFFROY"
ECOLE ELEMENTAIRE

REMANIEMENT DES TOITURES
2ème Tranche

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Dépose des tuiles

- Reprise des liteaux
- Calage de la charpente et remplacement éventuel d'éléments défectueux

- Remplacement de tuiles et repose des tuiles réutilisables.

PRIX Valeur Octobre 1984 80.000 Frs T.T.C.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORD-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

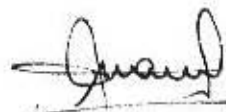
18.05.1984
SPECCATION 101118215
du 2-3-1985

GROUPE SCOLAIRE "LA CLAIRIERE"
ÉCOLE MATERNELLE

REMANIEMENT DES TOITURES

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Dépose des tuiles,
- Reprise des liteaux
- Calage de la charpente et remplacement éventuel
d'éléments défectueux,
- Remplacement de tuiles et repose des tuiles réutilisables.

PRIX Valeur Octobre 1984 100.000 Frs T.T.C.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

18.06.1984
APPLICATION DE LA LOI
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "JULES FERRY"

REMISE EN ETAT DE LA COUR DE L'ECOLE

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

Cour Primaire

- reprofilage autour des arbres
- revêtement micro-béton bitumineux sans ancrage des rives.

Cour Maternelle Jeux

- revêtement micro-béton bitumineux mis en oeuvre à la main.

Cour Maternelle côté Rue de la Terrasse

- revêtement micro-béton bitumineux mis en oeuvre à la main.

- Travaux divers

PRIX Valeur Octobre 1984 220.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

16.10.1984
16.10.1984
1984/2000/00/0121E
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "PELLETAN"

REMISE EN ETAT DE LA COUR DE L'ECOLE

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Aménagement cour d'entrée

- Aménagement de la cour intérieure comprenant
piochage autour des arbres, reprofilage et
exécution d'un revêtement micro-béton bitumineux.

- Chemin d'accès au Gymnase.

- PRIX Valeur Octobre 1984 ... 150.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR MER
VILLE DE ROYAN

18.00. 1984
APPLICATION DU BUDGET
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "LOUIS BOUCHET"

REMISE EN ETAT DE LA COUR DE L'ECOLE

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

Cour Ecole Maternelle

- revêtement mono-couche, fermeture au sable

Cour Primaire Filles

- revêtement micro-béton bitumineux
sans ancrage des rives.

Cour Primaire Garçons

- doublement avaloir
- empierrement le long de la murette
- modification du profil
- revêtement micro-béton bitumineux.

PRIX Valeur Octobre 1984 200.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de **ROCHEFORT-SUR-MER**
VILLE DE ROYAN

18.06.1984

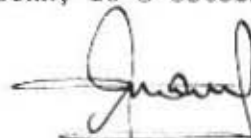
GROUPE SCOLAIRE "JULES FERRY"

ECOLE MATERNELLE

REMISE EN ETAT DES PEINTURES INTERIEURES
APRES MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Rebouchage, ponçage des murs après lessivage
- Lessivage des menuiseries
- Application d'une couche d'apret et de deux couches de Laque Glycérophtalique.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 100.000 Frs T.T.C.

=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORD-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

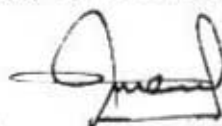
16 OCT 1984
APPLICATION DU P.S. 2011
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "LOUIS BOUCHET"
ECOLE PRIMAIRE

REMISE EN ETAT DES PEINTURES INTERIEURES
APRES MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Rebouchage, ponçage des murs après lessivage
- Lessivage des menuiseries
- Application d'une couche d'apret et de deux couches de Laque Glycérophtalique.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 450.000 Frs T.T.C.

=====

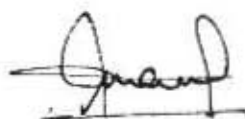
18. OCT. 1984
SPRINTING UNIT 2202
du 2-3-1984

GROUPE SCOLAIRE "PELLETAN"

REMISE EN ETAT DES PEINTURES INTERIEURES
APRES MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Rebouchage, ponçage des murs après lessivage
- Lessivage des menuiseries
- Application d'une couche d'apret et de deux couches de laque Glycérophtalique.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 70.000 Frs T.T.C
=====

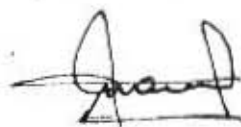
18.06.1964
APPLICATION LOI N° 122
du 2-3-1962

GRUPE SCOLAIRE "MAINE-GEOFFROY"
ECOLE PRIMAIRE

REMISE EN ETAT DES PEINTURES INTERIEURES
APRES MISE EN CONFORMITE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques
ROYAN, le 8 Octobre 1964



J. PERAUDEAU

- Rebouchage, ponçage des murs après lessivage
- Lessivage des menuiseries
- Application d'une couche d'apret et de deux couches de Laque Glycérophtalique.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 80.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

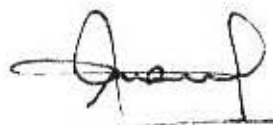
18.01.1984
APPROBATION
du 2-3-1984

GROUPE SCOLAIRE "MAINE-GEOFFROY"
ECOLE ELEMENTAIRE

RECONSTRUCTION DE 4 SALLES DE CLASSE

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Démolition et évacuation des éléments constituant les quatre classes préfabriquées existantes dont l'état de vétusté rend difficile la possibilité de remise en état.

- Construction de quatre classes neuves aux normes en vigueur.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 2.200.000 Frs T.T.C.
=====

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

18. OCT 1984
APPROBATION N° 87215
du 2-3-1982

GROUPE SCOLAIRE "MAINE-GEOFFROY"

RAVALEMENT DE FACADES
DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DU PREAU

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu et présenté
par le Directeur des Services Techniques,
ROYAN, le 8 Octobre 1984



J. PERAUDEAU

- Brossage et décapage des anciens fonds
- Rebouchage des fissures sur enduits maçonneries
- Décapage des menuiseries extérieures
- Application d'une couche d'apret et deux couches sur menuiseries extérieures
- Application d'une couche de peinture à la pliolite sur murs extérieurs.

PRIX Valeur Octobre 1984 : 80.000 Frs T.T.C.
=====